

Vos ordonnances de médicaments sont rédigées en DCI



Votre médecin utilise la DCI. Pourquoi ? Qu'est-ce que cela change pour vous ?

Quelle différence entre DCI et générique ?

● La DCI (dénomination commune internationale) est le nom international qui désigne la substance active contenue dans le médicament : c'est le véritable nom du médicament. La DCI est établie par l'Organisation mondiale de la santé.

● La notion de médicament générique est une notion légale. À l'échéance de son brevet, un médicament peut légalement être copié. La copie est un médicament dit générique qui répond aux mêmes règles de fabrication et de contrôle, et qui peut être commercialisé sous un nouveau nom de marque. La confusion vient du fait que souvent, ce nom de marque (ou nom commercial) inclut la DCI : par exemple "Ibuprofène Dechezmoi".

Quel médicament le pharmacien va-t-il fournir ?

● Le pharmacien fournira un médicament (générique ou non) contenant la substance indiquée. Le nom commercial peut varier, mais la DCI est toujours indiquée dans la "composition" du médicament sur la boîte et sur la notice. Il est important de ne pas se fier à l'apparence de la boîte

(couleur, lettrage, forme des comprimés, etc.) car parfois, sous des apparences semblables se trouvent des médicaments très différents.

Pourquoi employer la DCI plutôt que le nom commercial ?

● Beaucoup de médicaments sont vendus sous des noms commerciaux différents, alors qu'ils contiennent la ou les mêmes substances. Par exemple, pour désigner les médicaments à base d'*ibuprofène*, il existe plusieurs dizaines de noms commerciaux en France, et plusieurs centaines dans le monde.

● En se basant uniquement sur les noms commerciaux, on risque de prendre plusieurs fois la même substance sous des noms différents et de s'intoxiquer.

● Les noms commerciaux sont choisis par les firmes pharmaceutiques pour attirer l'attention et vendre plus. Ils ne donnent souvent aucune indication sur la nature réelle du médicament. La DCI, elle, vise à plus de clarté : certaines syllabes indiquent la famille du médicament. Par exemple, les DCI qui se terminent par *-azépam* indiquent des tranquillisants de la famille des benzodiazépines. Cela permet au médecin et au pharmacien de vérifier l'absence de contre-indication et de limiter le risque d'effets indésirables.

● La DCI est internationale : elle est compréhensible par les médecins et pharmaciens du monde entier, et permet de communiquer sans erreur, en particulier en voyage, contrairement aux noms commerciaux qui changent d'un pays à l'autre.

Prendre l'habitude de parler des médicaments en DCI

● Il est préférable de parler d'*ibuprofène*, plutôt que de le désigner par une de ses nombreuses marques, comme Advil°, Nurofen°, etc. Cela limite le risque de se tromper en prenant ses médicaments : la DCI, c'est plus de clarté, moins de confusion.

©Prescrire - avril 2015

Sources :

- "Priorité à la DCI entre soignants et patients" *Rev Prescrire* 2005 ; **25** (265) : 706-708.
- "Ordonnance : la dénomination commune internationale (DCI) au quotidien" *Rev Prescrire* 2012 ; **32** (346) : 586-591.
- "La fabrique des DCI - Première partie : un processus officiel d'attribution des dénominations communes internationales" *Rev Prescrire* 2012 ; **32** (345) : 536-540.